



Versement des salaires avant liquidation

Par **hebuskran**, le **02/06/2015** à **11:33**

Bonjour,
La société dans laquelle je suis actuellement embauché est en cessation de paiement depuis fin avril.
Suite au mouvement de grève du mois de mai, notre passage au tribunal a été décalé au 10 juin.
La société ne peut nous payer les salaires du mois de mai, et juin aussi à priori.
J'ai plusieurs questions à ce sujet.
Qui prend en charge le versement des salaires avant l'arrivée du liquidateur ? Faut il anticiper l'arrivée du liquidateur ?
Avons nous des garanties quant aux versements des salaires ?
Notre situation commence à être longue et inquiétante.
Je vous remercie par avance pour vos réponses.
Vincent

Par **moisse**, le **02/06/2015** à **18:39**

Bonsoir,
Le mandataire nommé par le tribunal de commerce va établir un bordereau des sommes dues aux salariés et le transmettre pour paiement aux AGS.
Simultanément il va entreprendre le licenciement du personnel.
Grève=pas de salaire toutefois.